

# Compte rendu des réunions du conseil municipal

## Réunion du 07 avril 2016 à 20H30

L'an deux mil seize, le 07 avril à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : MM. **BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, HAMON Béatrice, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme,**

Secrétaire : Céline GEORGET

### 1. Approbation du Procès-Verbal du 24 mars 2016

### 2. Budget Principal 2016

Après présentation des budgets pour 2016, le Conseil Municipal vote le budget principal et les budgets annexes.

◇ Commune

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre en fonctionnement à 354 159.16 € et en investissement à 264 083.05 €

◇ Lotissement « La Promenade »

Le Conseil à l'unanimité vote le budget annexe du lotissement « La Promenade » qui s'équilibre en section de fonctionnement à 141 823.27 € et en section d'investissement à 239 703.15 €

### 3. Engagement d'une démarche de réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier assurant son développement, son rayonnement et sa place au sein de la Région Pays de la Loire pour 2030 (délibération n° 013-2016)

Considérant que les lois du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) poursuivent un mouvement législatif continu en matière d'évolution des institutions locales : transferts de compétences aux intercommunalités, création de Communes Nouvelles, ...

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Mayenne confirme les dispositions de ces lois en retenant un certain nombre de transfert de compétences au Pays de Château-Gontier, notamment en matière d'eau, d'assainissement ainsi que de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant que les réformes successives de l'Etat en matière d'accompagnement financier des Collectivités et de transferts de charges non compensés conduisent les Communes à disposer de moins en moins des ressources nécessaires au pilotage de leurs politiques publiques,

Considérant que le Pays de Château-Gontier dispose historiquement d'une pratique de la coopération et de la solidarité communautaire que cela soit en matière de développement territorial comme de soutien financier,

Considérant que le Pays de Château-Gontier, dans le cadre de son projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT), définit son projet de territoire pour les 10 à 20 ans à

venir en se fixant les règles d'un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de son périmètre,

Considérant que le rapport de mutualisation approuvé le 15 décembre 2015 poursuit l'innovation dont a toujours su faire preuve le Pays de Château-Gontier en matière d'organisation, afin de garantir la pérennité et les moyens nécessaires à son développement,

Considérant qu'il convient de déterminer la configuration territoriale pertinente pour permettre au Pays de Château-Gontier d'assurer son rayonnement et sa place au sein de la Région des Pays de la Loire à l'horizon 2030,

La Communauté propose à ses Communes membres d'engager une réflexion sur les possibilités d'évolution de son organisation institutionnelle et leurs pertinences pour l'intérêt général du territoire du Pays de Château-Gontier :

- ✓ Au niveau de l'intercommunalité
  - les missions de notre intercommunalité actuelle,
  - les évolutions de compétences imposées par la loi (économie au 01<sup>er</sup> janvier 2017, eau & assainissement au 01<sup>er</sup> janvier 2018, GEMAPI),
  - les évolutions de compétences souhaitées par les Communes membres
  -
- ✓ Au niveau municipal
  - les adaptations/optimisations possibles de nos organisations
  - la représentativité des territoires
  - la gestion de la proximité
  - l'animation des territoires
  - la fiscalité
  - les services et politiques publiques
  - ...

Au niveau méthodologique, le Pays solliciterait l'accompagnement de cabinets spécialisés (l'un pour les aspects financiers et un autre pour les réflexions de stratégie et d'organisation territoriale). Dans la mesure du possible, des échanges avec des élus témoins de ces changements sur leurs territoires seront privilégiés pour éclairer les débats. Cette réflexion serait engagée collégialement au niveau du Pays entre les exécutifs des Communes, sous forme d'ateliers thématiques. Ce travail devra être poursuivi en interne au niveau de chaque Conseil municipal.

Ces sujets touchant au plus haut point l'intérêt général de notre territoire, la volonté est que ce débat soit le plus ouvert et transparent possible auprès des habitants du Pays de Château-Gontier. Selon l'avancée des réflexions et les orientations retenues par les élus, il conviendra d'associer la population et d'échanger avec elle sur notre vision partagée. L'objectif serait donc de s'imposer un calendrier resserré pour mener à bien ses réflexions au niveau des élus, afin d'engager dans les meilleurs délais cette démarche participative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de débattre de cette démarche et de décider d'engager cette réflexion.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide d'engager cette réflexion sur l'avenir de notre territoire.**

#### **4. Questions diverses**

\* « La Mayenne à Table »

Le conseil municipal fait le point sur l'opération « La Mayenne à Table »

Le maire clôt la séance à 22H30